



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 11 septembre 2017**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur le chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 492 154 du cadastre du Québec) dans le secteur du lac au Chien.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que la résidence projetée puisse être implantée à une distance de l'ordre de 3,5 mètres de la limite latérale droite plutôt qu'à 4,0 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone RR-3 de la *grille des spécifications : feuillets des normes* du *Règlement de zonage 583-15*.

Cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **11 septembre 2017** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 17 août 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA